



Comme **le SNUP** le présentait dans sa dernière Tribune, il a dû interpellier le Directeur général lors du Comité Unique de l'Établissement Public du 2 octobre sur l'affaire « **Olivier Sichel** ».

Le SNUP a demandé au DG, au nom de l'exemplarité, s'il allait demander à son directeur délégué de renoncer à une partie de ses primes comme il le fait lui-même.

Et la réponse est..... **NON**

Et OUI, notre Directeur général valide ce choix. Dorénavant, dans notre Établissement public, le numéro 2 gagnera plus que le numéro 1.

Mais il ne s'agit pas que de cela... Par cet acte de prince, le Directeur général remercie financièrement

un collaborateur proche de lui dans un contexte de récession pour tous les agents de cette maison.

Nous devons nous serrer la ceinture pendant qu'on offre au numéro 2 un contrat de droit privé accompagné d'un gros chèque à la sortie...

Le SNUP se demande ce que pense le nouveau premier ministre de ce choix et surtout la Cour des comptes qui aime à faire des rapports sur la Caisse des dépôts en ce moment...

En bref, quand vous croiserez **Olivier Sichel** dans les locaux de la Caisse des dépôts, enfin si vous le voyez, car **le SNUP** le voit très peu dans les instances, félicitez le pour son changement de statut, cela flattera son ego.



Hep les agents
DG « **Picsou** » a validé
mon contrat de droit privé.
Moi, il me récompense...
Et vous ?



Dans quelle galère
je me suis mis...

Et maintenant, il faut continuer à se
faire bien voir du Chef...
On va s'attaquer au **COSOG** dans la
continuité de la suppression du
chalet de Courchevel
Youpi, youpi, youpi...

Et on continue la casse sociale au sein de l'Etablissement public ! **Maintenant, c'est le COSOG qui est en ligne de mire.**

La DRH a convoqué les organisations syndicales le jeudi 3 octobre pour les informer de l'ouverture d'une négociation sur la convention COSOG d'ici la fin de l'année. Et les sujets à aborder sont nombreux, cela va de la mise à disposition des personnels à l'arrêt des subventions des retraités...

A date, la Direction ne nous fournit aucun document juridique qui justifie ce choix et elle veut nous imposer un calendrier, c'est inadmissible !

Ne serait-ce que par respect des personnels administratifs en poste au COSOG, la Direction se doit de nous fournir au préalable les documents nécessaires et utiles pour que nous puissions nous faire notre propre analyse de la situation.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que la Direction veuille aller vite sur ce dossier dans un contexte de réduction des ETP dans l'Etablissement public.

Sortir 70 ETP de l'Etablissement public, pourquoi ?

C'est une façon d'afficher une réduction des effectifs pour faire plaisir à notre gouvernance et à Bercy...

Sauf qu'à date, on ne sait même pas si c'est légal de mettre des fonctionnaires à disposition d'une association du type COSOG au regard de l'article L512-8 du code général de la fonction publique.

Plus surprenant, la bande des 3 de la Direction, la DRH, son DRH adjoint et sa directrice des relations sociales, ne nous écoutent pas.

Elle refuse de reporter ce chantier après 2024.

**Pourquoi ce refus de la DRH ?
A qui profite le crime ?**

Le SNUP a rappelé à la DRH qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et que sur des sujets aussi importants, il faut prendre le temps de la réflexion.

Et devinez la réponse de la DRH ?

... C'est une fin de non-recevoir...

On a donc une DRH qui n'a pas le temps de négocier un nouvel accord cadre pour les agents, d'où le report en 2025, et qui aurait le temps de négocier une nouvelle convention COSOG en moins de 2 mois.

**Il est où l'intérêt des personnels là-dedans ?
Cherchez l'erreur ?**

Vous pouvez compter sur le SNUP pour défendre au mieux vos intérêts.